

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quatre décembre s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, Maire ;

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, GERNAIS Benjamin, LABAYE Josette, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de CHEMINAL Joëlle à POCHAT-BARON Pascal ; de PAGNOD Pascale à PILLET Isabelle

Absents excusés : DEVESA Marie ; GAVARD-PERRET Alexandre, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

<p>Nombre de membres en exercice : 26 Présents : 21 Représentés : 2 Votants : 23</p>
--

Délibération n° D2024_103 – COMMANDE PUBLIQUE

Attribution des marchés de travaux pour le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes François CHENEVAL-PALLUD

La commune conduit le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes. Le projet porte notamment sur le changement d'énergie, par raccordement de l'équipement à la chaufferie biomasse du complexe sportif ; le changement des systèmes de diffusion de chaleur ; le changement de la ventilation de la salle ; l'adaptation de la production d'eau chaude sanitaire ; la modification de la façade la plus déperditive du bâtiment.....

Après établissement du projet par l'équipe de maîtrise d'œuvre, une consultation d'entreprises pour les travaux a été conduite.

Le projet de marché comporte 9 lots :

- N°1 Gros œuvre
- N°2 Charpente – Couverture - Zinguerie
- N°3 Menuiserie bois intérieure
- N°4 Cloisons – Doublage – Faux plafond
- N°5 Métallerie
- N°6 Peintures intérieures
- N°7 Chauffage Sanitaire Ventilation
- N°8 Electricité
- N°9 Sonorisation

La consultation des entreprises a été effectuée du 04 octobre 2024 au novembre 2024. La Commission MAPA s'est réunie pour l'analyse des offres le 19 novembre. Lors de cette réunion, elle a proposé de retenir les entreprises pour les lots 1, 2, 4 et 6.

Une négociation a été ouverte pour les lots 3, 5, 7 et 8, les offres remises étant supérieures à l'estimation du maître d'œuvre. Un marché négocié a été lancé pour le lot n°9, aucune offre n'ayant été remise. Une deuxième commission MAPA s'est réunie le 5 décembre 2024 pour étudier ces 5 lots

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

VU le code de la commande publique

Vu le rapport d'analyses des offres du maître d'œuvre en date du 15/11/24 et du 10/12/2024

Vu les procès-verbaux de la commission MAPA en date des 19/11/2024 et 05/12/2024

CONSIDÉRANT la nécessité de rénover énergétiquement la salle des fêtes François CHENEVAL-PALLUD

CONSIDÉRANT qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée, avec publicité sur la plateforme www.mp74.fr en date du 04/10/2024, ainsi que sur le Dauphiné à cette même date,

- **ACCEPTE, pour les différents lots de marchés de travaux, les offres des entreprises suivantes :**

N°	LOTS	Entreprises	Montants HT
1	Gros œuvre	FORESTIER Maçonnerie	31.763,58 €
2	Charpente – Couverture - Zinguerie	LOCQUET SAS	22.189,40 €
3	Menuiserie bois intérieure	BURIN Eric SARL	64 345,00 €
4	Cloisons – Doublage – Faux plafond	BONGLET Annemasse	133.001,10 €
5	Métallerie	SARL ROGUET serrurerie	13 775,00 €
6	Peintures intérieures	BONGLET Annemasse	34.083,75 €
7	Chauffage Sanitaire Ventilation	SARL HAUTEVILLE	369 685,00 €
8	Electricité	BAUD Electricité	55 903,50 €
9	Sonorisation		Infructueux

- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer les marchés de travaux.**

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON



Le secrétaire de séance

Gérard MILESI

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 16/12/24

Publication en ligne le 17/12/24

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON